



**Lettre aux porteurs du FCPE « CLIPPER »**

Paris, le 28 février 2020

Objet : Changement de dénomination du FCPE CLIPPER (Code : 99000081779)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif d'Epargne Salariale qui vous est offert par votre Entreprise, vous êtes porteurs de parts du FCPE CLIPPER.

En marge des évolutions qui entourent la mise en œuvre de la loi « PACTE », la Société de gestion de votre FCPE a décidé en concertation avec votre Teneur de Compte et Centralisateur de Parts (EPSENS), d'élargir le process d'allocation d'actif à une gamme plus diversifiée de fonds répondant aux objectifs de votre FCPE.

Le but de cette évolution est d'améliorer le profil de rendement, sans prise de risque supplémentaire. Elle n'entraîne aucune augmentation des frais. Elle est transparente pour vous et n'implique aucune action de votre part.

A la faveur de cette évolution, Finance SA souhaite marquer son attachement à la recherche de critères d'investissements durables dans sa gestion.

Cet engagement sera scellé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 par un nouveau libellé pour votre FCPE. A compter de cette date, la nouvelle dénomination de votre FCPE sera :

**« Pérenne Entreprise ».**

Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour ou d'en faire la demande auprès de **FINANCE SA, 13, rue Auber – 75009 Paris.**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine. N'hésitez pas à contacter votre conseiller et le rencontrer régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

François Delgorgue  
Directeur Général  
FINANCE SA